



Procédure de
consultation
FER No 15-2020

Personne responsable:
Mme S. Ruegsegger

Date de réponse:
23.07.2020

Modification de la loi sur les travailleurs détachés (LDét)

La motion Abate 18.3473, à l'origine de la présente modification, propose de renforcer le dispositif des mesures d'accompagnement, en obligeant les entreprises étrangères détachant du personnel en Suisse à respecter les normes relatives à un éventuel salaire minimum, adoptées par certains cantons. Notre Fédération ne peut que soutenir l'esprit de la proposition. Elle s'est en effet toujours positionnée en faveur de mesures d'accompagnement efficaces et adaptées à la réalité du terrain.

Dans le cas présent, le Conseil fédéral propose une modification redimensionnée en fonction des dispositifs existants dans les cantons. Notre Fédération ne peut que se ranger devant cette lecture juridique et soutient donc la proposition des autorités. Elle ajoute que si elle refuse catégoriquement le principe d'un salaire minimum étatique (privilégiant les salaires minimaux conventionnels), elle déplore que certains cantons l'ayant introduit l'aient limité aux travailleurs exerçant habituellement leurs activités sur leur territoire, entraînant de fait une inégalité de traitement au profit des entreprises extérieures au canton concerné.